

RAPPORT N° 560 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 6 SEPTEMBRE 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 29 août au 5 septembre 2026. Il documente les cas de violations des droits humains commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées et une (1) autre a été grièvement blessée dans la province de Gitega.

La recrudescence et la récurrence de la criminalité dans la province de Gitega continuent de susciter des préoccupations quant au respect des droits humains. Cette situation est particulièrement préoccupante au regard du précédent rapport, qui faisait état de cinq (5) personnes assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Gitega, ainsi que six (6) autres personnes arbitrairement arrêtées par la police dans la province de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le mardi 1^{er} septembre 2026, dans la nuit, des Imbonerakure¹ ont assassiné un vieil homme identifié sous le nom de Ndaganiye, âgé de 70 ans, à son domicile, situé sur la colline de Nete, dans la commune de Kiganda, province de Gitega.

Selon le témoignage de sa femme, des Imbonerakure cagoulés ont fait irruption, au milieu de la nuit, au domicile de Ndaganiye, après avoir forcé la porte de la maison, alors qu'il dormait auprès de son épouse. Ils se sont ensuite rués sur la victime et l'ont assassinée à coups de machette, avant de prendre la fuite.

Toutefois, ces Imbonerakure ont été poursuivis par des habitants alertés par les cris et la clameur publique. Des résidents de la colline de Nete sont parvenus à interpeller

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

un certain Bweri, un Imbonerakure originaire de cette même colline et récemment libéré de la prison de Murembwe, située dans la commune de Rumonge.

Cependant, plusieurs autres Imbonerakure sont intervenus pour libérer leur confrère, qui a aussitôt pris la fuite. Depuis lors, aucune enquête n'a été ouverte pour identifier et arrêter tous les Imbonerakure impliqués dans l'assassinat de Ndaganiye.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités policières et judiciaires à ouvrir sans délai une enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace afin d'identifier et retrouver tous les auteurs de cet assassinat, de faire toute la lumière sur les circonstances et les motivations de ce crime et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

- Le mercredi 2 septembre 2026, dans la matinée, le corps sans vie de Marc Nzikobanyanka, âgé de 60 ans, a été découvert dans la rivière Kanyangwa, au pied de la colline de Gishubi, dans la commune de Gishubi, province de Gitega.

Selon des témoins oculaires de cette macabre découverte, le corps de Marc Nzikobanyanka présentait des blessures laissant penser qu'il aurait été poignardé avant que son corps ne soit jeté dans la rivière afin de maquiller le crime en noyade. Les circonstances et le mobile du crime restent à établir. Deux suspects, Jean Bosco Ndayishimiye et Lévis Nimbona, ont été appréhendés dans le cadre de l'enquête visant à établir les circonstances et le mobile du crime. Ils ont été placés en garde à vue dans un cachot de la police.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter sans délai une enquête indépendante, impartiale, approfondie et crédible afin d'établir les circonstances, ainsi que le mobile du crime, d'identifier et de retrouver toutes les personnes impliquées dans les faits et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

L'organisation rappelle que les personnes interpellées dans le cadre de l'enquête bénéficient de toutes les garanties procédurales prévues par la loi et qui doivent être scrupuleusement respectées. Elles bénéficient notamment de la présomption d'innocence et leur placement en garde à vue doit respecter les délais et conditions prévus par le code de procédure pénale, notamment le droit d'être informés des motifs de leur arrestation, d'être assistés par un avocat, de communiquer avec leurs proches, conformément à la loi, et de ne pas être soumis à la torture, aux mauvais traitements ou à toute forme de contrainte.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le jeudi 3 septembre 2026, dans la matinée, Claude Nahimana, âgé de 38 ans, a été retrouvé inconscient et enfermé dans un sac, dans un boisement d'eucalyptus situé sur la colline de Mubuga, dans la commune et province de Gitega.

Selon des sources administratives locales, Claude Nahimana avait été violemment battu avant d'être abandonné dans la nature. Les circonstances exactes de cette agression, ainsi que son mobile, restent à établir.

Deux suspects, Joël Nizigiyimana et Clovis Ntahimpera, frère de la victime, ont été interpellés et conduits dans un cachot de la police aux fins d'enquête. Cependant, leur implication éventuelle dans les faits devra être établie dans le respect des garanties d'une procédure régulière et du principe de la présomption d'innocence.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délais une enquête indépendante, approfondie et crédible afin d'établir les circonstances et le mobile de l'agression de Claude Nahimana, d'identifier et de retrouver toutes les personnes impliquées dans cette violence et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

Elle exhorte également les autorités à veiller au respect des droits des personnes interpellées, notamment leurs droits à la défense et à un procès équitable, tout au long de la procédure.

En définitive, les cas documentés au cours de cette période illustrent la persistance et la récurrence préoccupante de la criminalité dans la province de Gitega, où des atteintes graves au droit à la vie et à l'intégrité physique continuent d'être enregistrées. La répétition de ces violences appelle les autorités compétentes à renforcer la prévention de la criminalité, à mener des enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces sur chaque cas de violation et à garantir que tous les auteurs présumés soient traduits en justice, conformément à la loi. La lutte contre l'impunité demeure indispensable pour assurer la protection effective des populations en détresse et prévenir la répétition de telles violations.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.